

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

-----

N° 2024/225

RESTRICTION DE CIRCULATION RUE DE L'ERMITAGE  
TRAVAUX DE FOUILLES EN ACCOTEMENT POUR REPARATION CABLE ENTERRE

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu la demande présentée par la société ENSIO SAS à Dardilly, qui va réaliser des travaux de fouilles en accotement naturel pour la réparation de câble réseau en enterré  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier situé entre le 85 et le 95 rue de l'Ermitage, à compter du 02/10/2024 et ce pour une durée de 30 jours. La durée prévue des travaux sera de 1 jour.

**Art 2** : Le stationnement et le dépassement seront interdits à tous les véhicules. La vitesse sera limitée à 30km/h.

**Art 3** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier. L'entreprise s'assurera du passage du camion de collecte des ordures ménagères du SIROM Flandre Nord et de tout véhicule de secours.

**Art 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise ENSIO SAS
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 18/09/2024

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.